



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021 DÈS 9 H, TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE

Veillez noter que cette séance sera enregistrée et sera éventuellement disponible pour visionnement à partir du site Internet de la Ville.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement d'emprunt parapluie numéro B-301 décrétant un emprunt de 2 025 000 \$ pour des dépenses en immobilisations dont pour pourvoir à des travaux d'aménagements de parcs et espaces verts et de réfection de bâtiments municipaux*
4. ADOPTION – *Règlement 236-15 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2022*
5. ADOPTION – *Règlement 237-17 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin d'ajouter ou de modifier certaines tarifications »*
6. ADOPTION – *Règlement 249-02 modifiant le « Règlement 249 concernant le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux »*
7. ADOPTION – *Règlement d'emprunt B-300 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 6 500,00 \$, par emprunt, pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt B-276 pour l'émission échéant le 28 novembre 2022*
8. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part pour l'année 2022 – M.R.C. Thérèse-De Blainville
9. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part provisoire pour l'année 2022 – Communauté métropolitaine de Montréal

10. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2022 – Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville
11. AUTORISATION PAIEMENT – Quote-part 2022 – Autorité régionale de transport métropolitain
12. AFFECTATION d'excédents de fonctionnement et fonds réservés
13. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)
14. PÉRIODE DE QUESTIONS ⁱ
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ Les citoyens sont invités à poser leur question par courriel à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca jusqu'au moment de la séance (soit le 17 décembre 2021 à 9 h). Les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

Un enregistrement de la séance sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.